



Tâches ménagères :

Effectuées par un(e) Employé(e) Familial(e).

Le salarié est chargé d'accompagner la personne dans ses besoins du quotidien.

Il doit être présent sur le plan physique et sur le plan moral.

Il a plusieurs rôles à tenir :

- Nettoyer les espaces de vie (intérieurs et extérieurs),
- Nettoyer les sols, les meubles, les objets, les vitres, les sanitaires, les terrasses, s'occuper de la literie.

Pour le linge :

- Repasser le linge courant et délicat, le plier et le ranger,
- Effectuer l'entretien du linge courant et délicat (tri, lavage, séchage).

Pour les repas :

- Préparer un repas tous les jours
- Effectuer les courses.